e

i

o

v

a

l

r

u

**Cahier revendicatif : Grève du 28 juin 2022 à 8 heures**

**Conditions de travail :**

* Réorganiser les journées de travail en accord avec le personnel.
* Accélérer ou commencer les travaux et/ou amélioration de l’établissement « U Serenu 1 » qui est vétuste et non conforme notamment aux réglementations d’hygiène.
* Création d'une salle de repos dans chaque établissement.
* Achat de matériel adapté ;

-Plus de moteurs (lève malade) à la vue du nombre de personnes grabataires.

- Matériels usés (lave-vaisselle, climatiseur, stores de la restauration, machine à café du petit déjeuner).

-Meubles (tables et chaises) adaptés pour la restauration et les résidents.

* Formation : notamment AFGSU, obligatoire tous les deux ans.
* Garantie d’une hausse et du recrutement de nouveaux effectifs.
* Six Aides-Soignants par jour et par site.
* Permettre l’encadrement des nouveaux salariés sur une période d’une semaine ; lors de l’embauche faire signer les fiches de postes qui auront été validées par le personnel et la direction.
* Créer une fiche de poste pour la Psychologue.
* Création de poste la nuit ; ASH par exemple.
* Aide à la cuisine satellite.

**Salaires et droit sociaux**

• Un treizième mois

• Surpression des 3 jours de carence pour tous

• Suppression de la journée de solidarité dès la première année d’ancienneté

• La subrogation (maintien du salaire : en Maladie et en accident du travail) pour tous.

• A poste égal, systématiquement aligner les salaires sur ceux des nouveaux arrivants quand ces derniers sont plus élevés que ceux des salariés déjà en poste en tenant compte de l’ancienneté déjà acquise,

• Augmentation de l’indemnité du week-end et des fériés à hauteur du double (0,8%).

• Augmentation de 10 % net des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC

• L’augmentation annuelle conventionnée de 1 % pour tous calculé sur le salaire minimum conventionnel en particulier pour les salariés dont le brut n’apparaît pas dans la grille.

• Une mutuelle financée à 50 % par l’employeur quel que soit le forfait choisi.

• Renouvellement de la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat (PEPA) hauteur de 1 000 euros

• Paiement de l’indemnité différentielle en systématique comme le stipule l’Art76 de la convention pour les salariés en VAE et les auxiliaires de vie qui sont sur des postes faisant fonction AS

•Mettre le total des récupérations et le repos compensateur de nuit sur le bulletin de salaire

•Rajouter une case pour le report des congés payés Congés.

• Attribution de deux jours supplémentaires de congés par tranche de dix ans d’ancienneté

• Mise en place des jours pour enfants malade rémunérés au prorata du nombre d’enfants

**Régularisation des salaires :**

* SMIC à jour.
* Vérifier et régulariser le point FEHAP.
* Régulariser les fiches de salaire des membres du personnel absents pour COVID-19. (prime d’ancienneté, décentralisée, fonctionnelle et SEGUR ont été amputées sur les salaires).
* Régularisation des trois jours de carences.
* Régularisation du point et du salaire du personnel de nuit.
* Prime de transport tous les six mois et non mensuel.

**Mise en place de nouvelles élections CSE, pour :**

* Compte rendu des réunions et accords signés.
* Mise en place d’un tableau d’affichage spécifique.
* Commande des chèques vacances
* Signer et concrétiser l’accord pour la prime d’intéressement comme convenu.
* Mettre à disposition l’ensemble de la convention 51 pour le personnel des deux établissements.

**Formations**

• Droit à la formation pour tous :

- Un plan de formation accessible à tous les salariés

- Mise en place d’un support formation consultable par tous les salariés.

**Divers**

•La mise en place d’un espace d’affichage syndicale par l’entreprise afin que les salariés puissent prendre connaissance des tracts et des informations syndicales avec l’ouverture d’un accord d’entreprise dans les mois à venir.

•La diffusion et l’affichage des tracts syndicaux par la direction sur chaque site.

• Renégocier les accords de la participation et de l’intéressement.

Nous demandons sans délais l’ouverture de négociations sur les différents points.

s

r

e

t

e

j

e

S